

DÉPARTEMENT	HÉRAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

**LE MAIRE,**

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
 VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25  
 VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL Papiol frères, sise Chemin de la Grand grange 34140 Mèze.

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux de rénovation de toiture, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

**CIRCULATION URBAINE                      ARRÊTE :**

### **Interdiction et autorisation temporaire**

**Article 1 :** L'installation d'un échafaudage est le stationnement d'un véhicule est autorisés devant le n°44 rue Gaffarot, du lundi 21 novembre 2022, 8h00 au vendredi 23 décembre 2022, 18h00. Une déviation sera mise en place à l'angle de la rue du port ainsi que sur la place rue vieille des remparts par l'entreprise SARL Papiol frères, sise 8 chemin de Montarels 34140 Mèze, suite à la fermeture d'une partie de la rue pour permettre les travaux.

**Article 2 :** Toute la signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum à Mèze, par la SARL Papiol frères, sise 8 chemin de Montarels 34140 Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur par l'entreprise SARL Papiol frères, sise 8 chemin de Montarels 34140 Mèze.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 31.10.2022

**Le Maire de la ville de Mèze  
 Thierry BAEZA**

